



Contrat de professionnalisation CDD / Rupture / Chômage

Par **Constance Briand**, le **27/11/2018** à **19:43**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié en contrat de professionnalisation, format CDD. Mon CDD se termine dans 15mois.

Cela fait 8 mois que je suis à ce post, et j'ai aussi travaillé précédemment.

Or aujourd'hui, je souhaite quitter mon CDD, car j'ai moi même des projets d'entrepreneuriat.

Je m'entends bien avec mes employeurs, et je pense réussir à obtenir une "rupture avancée du CDD par accord commun". (Il me semble que ça s'appelle comme ça..)

Si j'arrive à obtenir ce type de rupture, puis-je obtenir le chômage par la suite ?
Y a t il des conséquences financières auprès de ma formation, ou de l'OPCA ?

Je vous remercie du temps que vous accorderez à mon questionnement.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **27/11/2018** à **21:34**

Bonjour,

Un accord commun de rupture du CDD avec un avenant raccourcissant son terme ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...

Un contrat de professionnalisation ne peut pas comporter une clause de dédit-formation...